

FORMULAIRE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES.

Le frelon asiatique a émergé accidentellement en Aquitaine en 2004 et s'est largement installé sur une grande partie du territoire national. Il a rapidement montré son caractère invasif et dommageable sur les abeilles domestiques ainsi que sur les pollinisateurs sauvages.

Considérant que la commune est un acteur local incontournable dans la lutte contre le frelon asiatique sur son territoire ; la ville de Saint-Jean de Braye souhaite encourager celle-ci à travers la destruction de nids afin de diminuer l'impact de cette espèce exotique envahissante sur la biodiversité locale.

Le conseil municipal du 04 juin 2021 a approuvé la mise en œuvre d'une aide financière à la destruction de nids de frelons asiatiques selon les conditions détaillées dans le règlement.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide accordée pour la destruction d'un nid de frelon asiatique sera égal à 50 % du montant TTC de la facture (voir le règlement en annexe).

Une aide ne pourra être versée que pour une seule intervention par an.

Si vous souhaitez être accompagné financièrement par la ville pour la destruction d'un nid de frelon asiatique présent sur votre propriété, veuillez remplir le présent formulaire et le retourner dûment complété **avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires :**

- **Par courrier :**

Ville de Saint-Jean de Braye
Pôle Développement du Territoire et Patrimoine
43 Rue de la Mairie
45800 Saint-Jean de Braye

- **Par courriel :**

accueil.ddtp@ville-saintjeandebraye.fr

Si vous avez besoin d'informations complémentaires ou d'aide,
le pôle Accueil DDTP est disponible au 02 38 52 40 70 ou sur rendez-vous.

FORMULAIRE

QUALITÉ DU DEMANDEUR

(Seules les personnes ou entreprises abraysiennes peuvent prétendre à cette aide.)

Particulier abraysien¹

Entreprise abraysienne²

DEMANDEUR

¹Si vous êtes un particulier :

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

²Si vous êtes une entreprise :

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Prénom du représentant :

CONTACT :

E-mail :

Téléphone :

ADRESSE

Numéro et voie :

Complément d'adresse :

Code Postal :

Ville :

L'ensemble des champs sont à compléter.

Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif ? *(Question facultative)*

Par le magazine Regards

Sur le site de la ville

Autres (précisez) :

PIÈCES À FOURNIR

Pièce d'identité (recto/verso)

Justificatif de domicile de moins de 6 mois* (*Pièces autorisées : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou mobile de moins de trois mois, à son nom / Avis d'imposition ou de non-imposition à son nom / Attestation d'assurance logement, incendie, risques locatifs ou responsabilité civile / Titre de propriété ou quittance de loyer à son nom.*)

Une ou plusieurs photographies du nid avant et après intervention du prestataire pour la destruction afin d'attester qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique.

Un RIB pour le remboursement.

La facture du prestataire avec la mention « service fait et payé ».

**Uniquement pour les particuliers.*

Toutes les pièces sont obligatoires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier :

Dossier complet validé

Observations si incomplet :

Numéro de dossier :

Montant de l'aide accordée :

Date de transmission à la direction des finances :